

Zeitschrift: Mobile : la revue d'éducation physique et de sport
Band: 9 (2007)
Heft: 1

Artikel: Minimiser les risques
Autor: Donzé, Jean-Claude / Gobelet, Valérie
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-995449>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Minimiser les risques

Sécurité des infrastructures // Vingt salles de sport, quatre centres sportifs, deux patinoires, trois piscines, des agospaces... Comment la ville de Sion assure-t-elle le contrôle de ses installations? Le point avec Jean-Claude Donzé, chef du Service des sports, de la jeunesse et des loisirs.

Interview: Valérie Gobelet

► **Quel rôle joue la ville de Sion dans la sécurité de ses infrastructures sportives?** Jean-Claude Donzé: Pour les infrastructures couvertes, la ville de Sion est soumise au respect des normes d'accès et d'évacuation liées à la sécurité des bâtiments. A l'intérieur des bâtiments, c'est la responsabilité de l'utilisateur qui prime. Les espaces ouverts sont quant à eux mis à disposition par la ville, qui se charge de les contrôler et de les entretenir régulièrement. Mais ces équipements restent sous la responsabilité de chaque utilisateur.

Comment la municipalité procède-t-elle au contrôle et à l'entretien des engins présents dans les salles de gymnastique? C'est la direction des écoles qui a pour rôle d'équiper les différentes salles de gymnastique, et c'est elle qui conclut un contrat avec une maison spécialisée dans le contrôle et l'entretien des engins sportifs. Ces spécialistes interviennent une fois par année, et c'est eux qui assurent la responsabilité de la qualité et de la sécurité du matériel.

Parlons d'une infrastructure particulière, la piscine municipale. Comment y gère-t-on la sécurité? Le concept de sécurité comprend deux volets principaux. Le premier est lié à l'infrastructure et au bâtiment, le second, au personnel. La piscine est un lieu public, et en tant que tel, elle est liée à l'aspect légal de la sécurité concernant les bâtiments. Tout bâtiment doit correspondre aux normes de sécurité d'accès et d'évacuation par rapport au nombre de personnes qu'il peut accueillir. Des structures comme le plongeur, le bassin pour enfants, le fond mobile ou encore le toboggan à la piscine découverte font partie intégrante du bâtiment et doivent répondre de ce fait aux normes légales en vigueur.

Quant au personnel, il doit être titulaire d'une formation de base de garde-bains, qui comprend le massage cardiaque, le brevet I de sauvetage ainsi que l'utilisation des défibrillateurs. De plus, dès qu'une personne est engagée, elle est prise en charge par un employé de la ville de Sion chargé de la formation continue des garde-

Lutter contre la fatalité

En Suisse, 300 000 accidents de sport par année engendrent des soins médicaux. Et 135 personnes décèdent chaque année à la suite d'un accident de sport. Tels sont les chiffres alarmants publiés récemment par le bpa – et la tendance est à la hausse. L'augmentation du nombre de blessures sportives donne à réfléchir. Même si l'activité physique est en principe synonyme de santé et, donc d'économies, il faut savoir que les blessures occasionnent des milliards de francs de dépenses.

Le bpa est donc face à une tâche complexe: stabiliser le nombre d'accidentés alors même que la part des personnes sportives devrait continuer à augmenter. Explication: du point de vue de la santé, un tiers de la population suisse ne bouge pas assez. Le Conseil fédéral prévoit donc, dans son concept de politique du sport, d'augmenter la part de personnes physiquement actives de 3% par an. Sans mesures de prévention adéquates, il en résultera sans doute une hausse du nombre d'accidents dus au sport. Le bpa refuse de considérer cela comme une fatalité. Il s'est donné pour but de maintenir

à un niveau stable le nombre d'accidents sportifs graves jusqu'en 2010, et de ramener à moins de 100 par an le nombre de décès.

Comment y parvenir? La stratégie du bpa comporte quatre grands axes. Premièrement, il entend combattre avec rigueur et à tous les niveaux politiques l'opinion courante selon laquelle les blessures font partie du sport. Deuxièmement, il veut intervenir de manière plus ciblée en se fondant sur des études précises. Il récoltera notamment pour cela des données de base sur les accidents des jeunes de 0 à 16 ans. Troisièmement, il intensifiera sa coopération avec les organisations «leaders» que sont l'Office fédéral du sport et Swiss Olympic, et coordonnera ses activités préventives avec celles d'autres organismes – soit en coopérant, soit en répartissant les tâches afin d'éviter les doublons. Quatrièmement, le bpa veut responsabiliser la population – d'une part en soutenant les parents et les enseignants dans l'éducation à la sécurité sportive, et, d'autre part, en informant les sportifs sur les risques et les mesures de protection.



bains. Le personnel participe ainsi à des entraînements de natation et de sauvetage obligatoires étalés sur l'année. A intervalles réguliers, il doit aussi suivre des cours de rappel sur des thèmes liés à la sécurité.

Et comment procédez-vous pour évaluer la qualité des infrastructures sportives? Leur qualité est liée aux normes édictées par les fédérations nationales et internationales. Chaque discipline reconnue par une fédération nationale est régie par ses propres normes. Lorsque l'on construit une nouvelle salle, on doit respecter les normes du moment. Or elles évoluent plus vite que les constructions. Il en résulte des hauteurs de salles insuffisantes pour pratiquer certains sports de compétition, ou des zones de dégagement trop étroites autour des terrains de basket par exemple. Les exigences étant en constante évolution, il faut à chaque fois s'adapter le plus rapidement possible. L'amélioration des infrastructures représente des sommes importantes, qui sont à la charge de la ville ou des pro-

priétaires des installations. Heureusement, une association des services des sports de la Suisse romande et du Tessin défend l'intérêt des propriétaires en négociant avec les fédérations des délais pour permettre de planifier et d'étaler sur la durée les modifications des bâtiments imposées. //

Documentation R 9208: Salles de sport

Documentation R 9805: Bains publics

Documentation R 0101: Aires de jeux

Notice Mb 9602: Skate Parks

Notice Mb 0208: Structures artificielles d'escalade

Notice Mb 0305: Installations en plein air destinées au sport scolaire et associatif

Notice Mb 9613: Places de jeux pour enfants

Affiche 0201: Sport – sûr! avec conseils pour les utilisateurs de salles de sport

Autocollants 0305: Fixez les buts!

Tous les documents peuvent être commandés gratuitement auprès de www.bpa.ch → Publications → Moyens d'information

Photo: bpa



Pour atteindre ces objectifs, le bpa va faire appel à ses quatre compétences clés que sont la recherche, les conseils, la formation et les relations publiques. Les mesures qu'il envisage sont présentées dans son programme pluriannuel «sport», en vigueur pour les quatre années à venir. Il s'agit, en autres, de convaincre toujours plus de sportifs de porter des équipements de protection individuelle; de faire respecter les règles de comportement de la FIS aux pratiquants des sports de neige évoluant en dehors des pistes balisées; d'améliorer, dans le cadre de cours de formation spécifiques, les connaissances des constructeurs d'installations sportives en matière de sécurité; d'attirer l'attention des fabricants et des importateurs sur l'importance de proposer aux adeptes du snowboard des protège-poignets adéquats. //

Source:

bpa: Sécurité dans le sport: stratégie du bpa.
Accidents, objectifs et programme pluriannuel 2006–2010.
Edition bpa 2006.